

Cahors, le

04 SEP. 2009



Désenclavement du nord du Lot

Monsieur Henri COLIN
2563, chemin de Payrolis

46000 CAHORS

Monsieur,

A l'issue de la réunion d'installation du comité de suivi du projet routier de la liaison St Michel de Bannières – RD820, le 9 juillet 2009 dernier, il a été décidé de mettre en place, parallèlement aux différentes phases d'études, un processus d'information et de dialogue sur l'avancement de cette opération.

Ce processus doit reposer sur diverses formes d'information et de concertation adaptées aux attentes des différents interlocuteurs des Conseils généraux du Lot et de la Corrèze, qu'il s'agisse des partenaires co-financeurs du projet, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles, des associations représentatives ou plus largement du public concerné.

Il a par ailleurs été acté au cours de la première réunion du comité de suivi de confier une mission de garant de la concertation à une personnalité qualifiée et indépendante

Le comité de suivi du projet s'est favorablement prononcé sur votre nomination et, à ce titre, nous avons décidé de vous confier la mission de garant de la concertation territoriale sur le projet de désenclavement du nord du Lot.

Cette mission consiste pour l'essentiel à :

- faciliter les échanges entre les participants à la concertation,
- veiller au respect de l'information du public et à sa participation au dispositif de concertation,
- assurer, le cas échéant, une fonction de recours aux demandes formulées par les participants à la concertation territoriale et à celles du public.

Vous voudrez bien veiller, tout particulièrement, à l'exactitude et à l'exhaustivité de l'information du public et à la sincérité des avis exprimés.

A ce titre, nous vous joignons un dossier relatif à la concertation territoriale qui vous permettra de prendre connaissance d'exemples de concertation au sein d'autres collectivités.

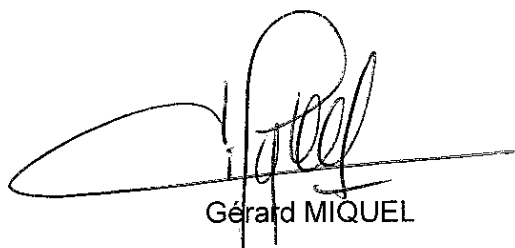
La durée de cette mission est celle du déroulement de la concertation territoriale organisée et animée par le Conseil général du Lot, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Il convient que vous manifestiez la plus grande indépendance vis-à-vis des services des Conseils généraux du Lot et de la Corrèze, et de tout autre partie prenante au projet de désenclavement du nord du Lot, et que vous conserviez une stricte neutralité à l'égard de ce projet

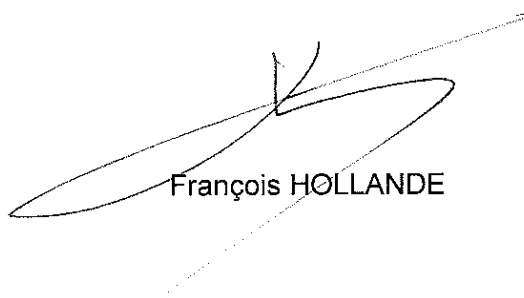
A l'issue de chacune des principales étapes de cette concertation territoriale, vous voudrez bien en établir un compte-rendu, que vous nous adresserez ; ce document sera rendu public

Au terme de votre mission, vous voudrez bien rédiger un bilan final de la concertation qui sera également rendu public.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs



Gérard MIQUEL



François HOLLANDE